

EDITO

Ouf ! Quelle actualité !

Dès début octobre, est arrivé en première lecture au Sénat le projet de loi dit « Grenelle 2 » qui, dans son article 72 traite de la téléphonie mobile. Dans la version soumise au débat peu d'avancées : rien sur les antennes, interdiction des portables spécifiquement destinés aux enfants réduite à ceux qui visent les moins de six ans... La presse a retenu la nouveauté introduite dans le projet de loi par les sénateurs : l'interdiction de l'usage du portable dans les écoles et collèges au nom de préoccupations sanitaires. Bien sûr, nous soutenons cette mesure, d'autant qu'elle répond également à des exigences pédagogiques.

Deux amendements étaient proposés qui visaient à réduire l'exposition du public, l'un présenté par Marie Blandin sénatrice du Nord, l'autre présenté par la sénatrice de l'Allier, Mireille Schurch qui proposait l'application du principe ALARA*. L'un et l'autre ont été rejetés au motif que l'on attendait l'avis de l'AFSSET et le résultat des expérimentations. Pour tous ceux qui, comme nous, se souviennent que le calendrier accéléré du « Grenelle des ondes » était motivé par l'objectif qui lui était fixé - proposer des amendements au projet de loi- la conclusion que le gouvernement a décidé de s'asseoir sur les débats initiés au printemps s'impose. La donne était fixée à l'entrée même du Grenelle par la lettre du Premier ministre et tout est fait pour s'y tenir.

Malheureusement pour tous ceux qui défendent cette position et heureusement pour nous, la lumière nous vient d'un horizon peu attendu : l'AFSSET. Chacun se souvient des durs combats que nous avons menés contre la façon dont cette institution menait les expertises. La composition du groupe d'experts ne nous semblait pas rassurante d'autant que nous savions qu'avait été rejetée certaine candidature porteuse d'une ouverture. Nous avons suivi, en tant qu'observateurs, les travaux du groupe d'experts. Même si celui-ci nous a semblé bien monolithique au départ, nous avons vu certains doutes - scientifiques - apparaître, fissurant l'homogénéité de façade. Il faut dire que les motifs scientifiques sont là et de plus en plus là puisque l'Agence évalue aujourd'hui à quasi-égalité le nombre d'études publiées dans des revues scientifiques à comité de lecture et donc, a priori, validées, qui montrent des effets sur nos organismes et celles qui n'en montrent pas. Il y a sans doute beaucoup à dire sur l'évaluation des éléments incontestables qu'a retenus le groupe d'experts. Mais rompant avec une tradition trop souvent répandue, l'Agence a décidé que la science ne se mesurait pas au kilo et qu'il était important de tenir compte des

AVIS DE L'AFSSET* :

DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

* (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'environnement et du Travail)

Un message qu'on a voulu brouiller...



Il doit être difficile, lorsque l'on ne suit pas de près le dossier, de voir clair dans les derniers rebondissements médiatiques autour de la publication du rapport de l'AFSSET. C'est pourquoi je pense qu'il est nécessaire que nous vous fournissions des éclaircissements tant sur le message qu'a adressé l'AFSSET aux tutelles, que sur notre appréciation quant à la portée de celui-ci. Il reste ensuite à relater les manœuvres qui se sont immédiatement mises en œuvre pour tenter de l'affaiblir.

L'AFSSET rend un avis qui rompt de deux manières avec les rapports précédents.

- L'Agence souligne que « le rapport met en évidence l'existence d'effets des radiofréquences sur des fonctions cellulaires, rapportés par une dizaine d'études expérimentales considérées par l'AFSSET comme incontestables ». Elle considère que « ces études constituent des signaux indéniables », même si « le niveau de preuve n'est pas suffisant pour retenir en l'état des effets dommageables pour la santé comme définitivement établis ». Quelques mots sur cette « dizaine » d'études. L'Agence montre qu'actuellement il y a quasi équilibre, en nombre, entre études qui montrent des effets sur la santé

et études qui ne montrent pas d'effets. Il s'agit là d'une information extrêmement importante qui contredit ce qu'affirment les opérateurs avec leurs « 1500 études recensées par l'OMS qui montrent qu'il n'y a aucun effet ». Le groupe d'experts a « passé au crible » l'ensemble de ces études, toutes publiées dans des revues à comité de lecture et donc, a priori, d'égale qualité scientifique. Il a bizarrement retenu 70% des études qui ne révèlent aucun effet et, seulement, 12% des études qui en révèlent, montrant que les anciens réflexes existent encore qui consistent à considérer comme valables toutes les études qui disent « pas de problème » et comme éminemment critiquables celles qui disent l'inverse. La direction de l'Agence a rompu avec ces raisonnements en considérant que « la science ne se fait pas au kilo » et que l'existence de ces 12% constituait autant de « signaux indéniables ».

- Face aux incertitudes qu'elle relève, l'Agence recommande de « réduire les expositions du public ». Cette recommandation vaut tant pour les portables que pour les antennes-relais pour lesquelles elle propose l'application du principe ALARA - Acronyme anglo-saxon pour « As Low As Reasonably Achievable » (en français, aussi bas

« signaux indéniables » qu'apportent certains résultats. Nous saluons cette rupture qui, fort justement, se traduit par des recommandations d'actions immédiates : réduire les valeurs d'exposition et ce, tant du côté des portables que de celui des antennes-relais. C'est une première reconnaissance à saluer comme tel.

Bien évidemment, cette rupture n'a pas été du goût de tous et comme nous le montrons dans l'article ci-contre les mécanismes de brouillage, d'« enfumage » comme dit le Canard enchaîné ont été mis en place ; le dernier en date étant la publication du rapport de l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques) qui prend l'exact contre-pied de l'Agence (voir ci-contre l'article sur ce sujet).

Il n'en reste pas moins que les partisans du « circulez, il n'y a rien à voir » vont avoir de plus en plus de mal à défendre le statu quo. Une nouvelle échéance approche, le débat sur le projet de loi « Grenelle 2 » à l'Assemblée nationale. La proposition d'introduction dans la loi du principe de réduction des valeurs d'exposition tel que l'application du principe ALARA deviendra plus difficile à tenir d'autant que l'AFSSET l'a faite sienne. A nous tous d'agir en ce sens auprès de nos députés.

Dernière actualité récente, l'organisation du colloque scientifique – le dernier avant sa disparition annoncée – organisé par la Fondation santé et radiofréquences les 20 et 21 octobre derniers. Il marque dans sa forme, lui aussi, une rupture. Très ouvert sur l'international, il a permis une ébauche de ce que pourrait être un débat constructif entre scientifiques ne partageant pas les mêmes positions sur la question « téléphonie mobile et santé ». Il a par ailleurs été la preuve de la volonté de certains scientifiques d'accepter le dialogue avec le mouvement citoyen et d'entendre son questionnement (voir article p.3).

Si l'on ai vaincu, comme nous le sommes, que l'avancée dans ce dossier passera d'abord par la reconnaissance de l'incertitude et de l'existence de signaux suffisamment solides pour faire de la téléphonie mobile un risque sanitaire émergent, on ne peut voir, dans tout cela que des avancées positives. Mais il convient de rappeler que tout cela ne nous a pas été donné, que nous l'avons gagné ! Il faut également ajouter que, dans ce dossier rien n'est jamais acquis : la Fondation s'ouvre, son existence est menacée ; l'AFSSET rompt avec ses pratiques et approches antérieures, elle risque de disparaître en tant qu'agence autonome et être intégrée dans un ensemble plus vaste que piloterait l'AFSSA.

J'espère que les articles de ce numéro vous permettront de mieux évaluer le contexte actuel avec ses avancées et ses « coup tordus ».

Janine Le Calvez

*ALARA – Acronyme anglo-saxon pour « As Low As Reasonably Achievable » (en français, aussi bas que raisonnablement possible)

que raisonnablement possible). Rappelons que ce principe est fondé sur trois dimensions :

- n'exposer que lorsque ceci est nécessaire ;
- déterminer une valeur cible à respecter ;
- veiller à aller toujours plus bas, y compris au-dessous de cette valeur cible.

Elle propose, par ailleurs, de prendre à bras le corps la question de l'électrosensibilité et de sortir de l'approche psychiatrique trop souvent privilégiée jusqu'à maintenant.

Nous retrouvons dans cet avis plusieurs des éléments sur lesquels nous nous battons :

- la reconnaissance que l'existence d'un socle d'études suffisamment solides montrant des résultats potentiellement préoccupants pour notre santé implique au moins la reconnaissance de l'existence d'un risque potentiel et invalide la thèse du déni de risque ;
- la nécessité de traduire les incertitudes scientifiques à travers des mesures immédiates de réduction des expositions (qui s'apparente fort à une application du principe de précaution) ;
- la prise en compte de la question de l'électrosensibilité ;
- la nécessité de développer des programmes de recherche avec une priorité donnée à l'épidémiologie (ce que nous demandons depuis longtemps).

Donc oui, nous considérons que ce rapport marque une avancée significative dans l'appréhension du dossier de la téléphonie mobile en termes de santé publique. Il sera plus difficile désormais de soutenir qu'il n'y a rien si ce n'est de la peur ou de la rumeur.

Bien évidemment si nous évaluons cet avis comme allant dans le bon sens, d'autres le considèrent comme un document à combattre et nous avons pu observer immédiatement la mise en œuvre des contre-feux.

Il y a tout d'abord eu la « fuite » dans le Figaro, lequel en a fait sa Une, le matin même où le rapport était rendu public. Rompant l'embargo demandé à la presse et surtout tordant complètement la position de l'AFSSET, l'article affirme que l'Agence apporte la preuve qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. **La direction de l'AFSSET a tenu à ouvrir sa conférence de presse, jeudi matin sur cette affaire qu'elle considère comme très grave d'autant que seuls les experts étaient en possession du rapport et que la « fuite » tronquée du rapport provient donc de l'un d'entre eux.** Il est vrai que, comme nous avons pu l'observer, puisque nous avons assisté, en tant qu'observateur, aux réunions du groupe d'experts, l'avis tel qu'il a été formulé ne correspond pas forcément aux positions de tous les membres du groupe d'experts et que les partisans de la thèse du déni avaient de fervents soutiens au sein de ce groupe.

Il y a eu ensuite le communiqué des trois ministres en charge du dossier qui affirme que « l'analyse des études les plus récentes confirme que l'exposition du public aux champs électromagnétiques de radiofréquences due aux antennes relais de téléphonie mobile n'engendre pas de risques sanitaires identifiés pour la population riveraines » ce qui semble très éloigné de l'avis que leur adresse leur agence d'expertise.

Il y a eu enfin les positions défendues par l'AFOM (Association Française des Opérateurs Mobiles) durant la réunion du comité de suivi du Grenelle des ondes qui s'est tenu le lendemain, vendredi, qui a constamment omis l'avis de l'AFSSET, lui préférant les extraits, bien choisis et sortis de leur contexte, du rapport lui-même, publiés dans Le Figaro ainsi que les déclarations des ministres.

Procédé curieux : lors des précédents rapports les opérateurs s'empressaient de s'y référer. Aujourd'hui, les recommandations gênent, on les omet ou on les déforme.

Il faut savoir que lors d'une saisine par les ministères de tutelle d'une agence d'expertise, c'est bien l'avis de cette agence sur la question posée et non les positions de tel ou tel membre du groupe d'experts qui prime. Nous ne pourrions donc comprendre que, dans le cas présent, les ministères de tutelle ne se réfèrent pas à cet avis pour prendre les mesures de protection qui s'imposent.

C'est pourquoi, lors de la réunion du comité de suivi Grenelle, le lendemain de la publication du rapport, Janine Le Calvez, au nom de Priartem, a demandé à ce que le projet de loi Grenelle 2 soit amendé en intégrant notamment dans la loi l'application à la téléphonie mobile du principe ALARA ce qui permettrait de définir une valeur cible par décret. Aucune réponse précise n'a été apportée à cette question. **Un pas significatif a donc été franchi mais nos adversaires sont coriaces** et il nous faudra, sans doute encore, développer beaucoup d'énergie pour que ceci se trouve traduit en termes réglementaires. Plus que jamais donc nous devons rester mobilisés.

L'OPECST*

*Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques

Le 5 novembre, soit, environ trois semaines après l'AFSSET, l'OPECST rendait public le rapport de Monsieur Alains Gest, député de la Somme que l'Office avait chargé de réactualiser le rapport Raoul-Lorrain de 2002.

Monsieur Alain Gest n'est pas, comme il l'a dit lui-même, un scientifique. On était donc en droit de penser que se situant dans la droite ligne de l'avis de l'AFSSET, il s'orienterait surtout sur la proposition de mesures politiques de mise en œuvre des recommandations de l'Agence d'expertise.

Ceci aurait été la position logique. Mais ce n'est pas celle qu'a choisie le député. De fait, il a voulu faire un contre-rapport afin de lutter, comme il le dit lui-même, contre un excès d'alarmisme.

Donc ce qui était reconnaissance de l'incertitude dans l'avis de l'AFSSET, devient affirmation sans nuance de l'absence de risques. « Pas de risques avérés pour les antennes, pas de risques avérés pour les portables, sauf au-delà de 10 ans' ». Tout est bien sûr dans l'usage du terme « avéré ». Aujourd'hui, en l'état de la science, toutes les connaissances requises pour qu'un risque soit considéré comme avéré ne sont pas acquises. Cette reconnaissance est codifiée par l'OMS et suppose une cohérence

entre des études *in vitro*, des études sur l'homme et des enquêtes épidémiologiques dont, au moins, deux études de cohortes. Nous en avons donc pour quinze ou vingt ans avant que ces conditions soient remplies. Et pendant ce temps-là, Monsieur Gest continuera-t-il à asséner qu'il n'y a aucune mesure autre que « l'attention » à prendre ?

Le rapport est construit sur la démolition systématique et par tous les arguments possibles des éléments que nous avançons pour démontrer qu'existent, aujourd'hui, des signaux d'alerte suffisamment solides pour que soit appliqué le principe de précaution : REFLEX, TNO, Biolinitiative...

Ce schéma qui consiste non à apporter des éléments de preuve pour appuyer votre hypothèse mais à défaire, de toutes les manières possibles (y compris les attaques personnelles les plus diffamatoires) les preuves apportées par d'autres, avait déjà été adopté, lors de l'audition publique organisée par Monsieur Gest en mars dernier, par André Aurengo. Rappelons que celui-ci est bien connu à la fois pour ses positions tranchées sur la question et pour son appartenance au Comité scientifique de Bouygues Télécom.

Cette similitude nous incite à nous poser une question : de quels scientifiques s'est entouré Monsieur Gest pour rédiger son rapport ?

Nulle trace dans celui-ci de la composition d'un comité scientifique. Nulle trace d'ailleurs de la moindre bibliographie scientifique. Nulle trace non plus des nombreuses auditions réalisées.

Il y a donc loin du rapport scientifique référencé de l'AFSSET à ce rapport politique qui vise à donner des arguments à ceux qui ne veulent pas changer, à donner des arguments aux opérateurs lors des procédures judiciaires.

De ce point de vue, les recommandations de Monsieur Gest sont un modèle du genre : la question des antennes-relais y est réduite à une seule question de transparence. Sur le plan de l'hypothèse du risque, on y trouve ainsi des contre-vérités flagrantes : ainsi, à propos de la «gouvernance», Monsieur Gest propose d'«adopter une approche rationnelle des risques». Comment se définit pour lui cette approche rationnelle : « Réaffirmer la distinction entre l'exposition au téléphone mobile et l'exposition aux antennes-relais :

a) *Il importe de tenir compte des résultats des études et des expertises scientifiques – dont celles de l'AFSSET – qui concluent à l'innocuité des antennes relais et à la prudence quant à l'exposition aux rayonnements du téléphone mobile ;*

b) *La prise en compte de cette distinction est la condition indispensable d'une bonne politique des risques basée sur la limitation de l'application du principe de précaution au seul téléphone mobile et d'un principe d'attention aux riverains des stations de base ».*

Aux journalistes qui lui faisaient remarquer qu'il y avait une contradiction évidente entre ce qu'il disait et l'expression de l'AFSSET, il a fait une réponse embarrassée parlant même de «présentation biaisée» dont on ne savait pas très

bien à qui attribuer la paternité : à la presse ? à l'AFSSET ?... Tout ceci est resté très flou montrant l'embarras de l'auteur de ces déclarations.

Quant au principe ALARA, proposé, notamment par l'AFSSET, Monsieur Gest n'y est évidemment pas favorable.

Reste donc une toute petite ouverture : l'obligation du permis de construire pour l'installation des stations de base. Nous y sommes favorables car elle permet plus de transparence. Mais isolée des autres composantes du dossier et, tout particulièrement de sa composante sanitaire, cette mesure aura peu de poids. Celui qui sera le plus gêné par cette proposition, si elle est adoptée, est le quatrième opérateur qui annonce qu'il doit implanter environ 15 stations de base. Nos opérateurs historiques opposés à l'attribution d'une quatrième licence ne devraient donc pas y voir une disposition défavorable pour eux !

¹Ce qui ne veut évidemment rien dire. Les enquêtes épidémiologiques sur les utilisateurs de portables ont montré qu'on observait, au-delà de 10 ans d'utilisation, un accroissement des risques de tumeurs de la tête et notamment de tumeurs cancéreuses (les gliomes). Lorsque l'on prend en compte la durée de développement d'un cancer – pour cette catégorie de cancer, cette durée semble être estimée à 10 à 15 ans – il n'est pas étonnant que ce soit au-delà d'une longue période d'utilisation que puissent se mesurer, statistiquement, les effets du portable. Ce résultat est donc tout sauf rassurant, tout particulièrement pour les jeunes utilisateurs : un jeune qui commence à téléphoner à 10 ans commencera à se trouver dans les zones à risque dès vingt ans.

Le colloque scientifique de la Fondation

Les événements se sont bousculés fin octobre puisque après la publication du rapport de l'AFSSET le 15 octobre, après la première réunion du comité de suivi Grenelle, le 16 octobre, la Fondation Santé et radiofréquences organisait, les 20 et 21 octobre, un colloque scientifique.

Grâce au travail que nous avons mené au sein de l'instance de dialogue mise en place par la Fondation, nous avons réussi à y faire inviter, dans le cadre de débats scientifiques, des scientifiques très connus tels que Michael Kundi et Ole Johansson, auteurs, tous deux, de certains chapitres de Biolinitiative, ainsi que Leif Salford auteur de nombreuses études et publications sur la perméabilisation de la barrière hémato-encéphalique. Janine le Calvez est intervenue en introduction de ce colloque après le Président du Conseil d'administration et de la Présidente du Conseil scientifique de la Fondation (voir le texte de son intervention ci-contre). Stéphane Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement participait à la table ronde sur la gouvernance de la recherche.

Ceci ne signifie pas que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes mais montre que, là aussi, il y a rupture avec les pratiques de secret antérieures. Comme toujours les pare-feux de nos adversaires n'ont pas tardé à se mettre en place. **La Fondation signe avec l'organisation de ce colloque son avis de décès ; quant au financement de la recherche, il n'est pas inscrit aujourd'hui dans le projet de loi de finances !**

Pourtant ce colloque a révélé des carences graves dans l'état de la recherche sur ces domaines en France. Nous citerons ici deux des aspects les plus préoccupants :

- Le premier concerne la pauvreté des réponses à l'appel à communications lancé par la Fondation dans le cadre de ce colloque. 31 réponses seulement dont plus de la moitié émane de quatre laboratoires. Si l'on veut avoir la garantie une pluralité d'approches, il est absolument nécessaire de multiplier les équipes afin que ce ne soit pas toujours les mêmes laboratoires qui trustent ce domaine de recherche et contribuent à figer une image rassurante du dossier sanitaire lié aux radiofréquences.

- Plus grave encore, certaines disciplines que nous considérons pour notre part comme essentielles à l'avancée de la connaissance dans ce dossier, telle que l'épidémiologie, étaient complètement absentes des réponses. La disparition annoncée de la Fondation risque de tarir définitivement toute avancée dans ce domaine. C'est pourquoi, sans défendre la structure telle qu'elle se présente aujourd'hui, nous nous battons pour obtenir le maintien d'une structure pérenne spécifiquement dédiée à cet objet de recherche, alimentée par des fonds eux-mêmes stabilisés. La proposition d'une redevance proposée aujourd'hui tant pas la Fondation que par l'AFSSET nous convient d'autant mieux que c'était la proposition que nous avions formulée il y a maintenant plus de cinq ans.

La recherche on en a besoin. Elle doit être à l'écoute de la demande citoyenne. Elle doit être réalisée dans la plus grande transparence, sans ostracisme, sans sectarisme. Des progrès ont été faits ces dernières années, ils doivent être poursuivis. Or nous avons le sentiment que la Fondation va être punie d'avoir été un peu trop « vertueuse » !

Intervention de Janine Le Calvez, en introduction du colloque scientifique organisé par la Fondation santé et radiofréquences, les 20 et 21 octobre 2009

Il n'est pas banal de voir intervenir dans ce type d'instance une représentante du monde associatif réputé « contestataire » et j'imagine la surprise d'un certain nombre ici. Je tiens donc à expliquer non pas pourquoi la fondation m'a invitée à intervenir en introduction de ce colloque mais pourquoi, moi, je l'ai accepté. Tout d'abord que ceci soit clair ma présence ici ce matin ne signifie pas que nous sommes co-organisateurs de ces rencontres : il s'agit d'un colloque scientifique organisé par le conseil scientifique de la Fondation. Si nous avons été aux manettes vous vous doutez bien que le programme aurait été quelque peu différent. Mais, de fait, il n'y a aucune raison pour que nous soyons aux manettes. Nous tenons, en effet, pour notre part, à ce que chaque acteur – scientifiques, élus, représentants associatifs, pouvoirs publics – soit bien à sa place.

Ma présence ne signifie pas non plus que j'accepte d'être instrumentalisée : j'y reviendrai plus loin mais le contenu des communications qui vont être présentées est loin de correspondre à l'attente que nous avons vis à vis de la science et nous aurons très certainement l'occasion de le dire au cours des débats.

Ma présence ici signifie, en revanche, que l'organisation de ce colloque marque une rupture avec les habitudes antérieures, permettant que s'ouvre un débat entre scientifiques n'adoptant pas tous la même position quant à la reconnaissance des risques engendrés par l'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile et que soit entendue la voix citoyenne, que soit pris en compte le questionnement citoyen.

Ceci résulte de la mise en œuvre d'une expérience inédite de dialogue entre le monde de la science et du savoir, ici les membres du conseil scientifique de la Fondation, et le monde citoyen.

Pourtant rien n'était gagné d'avance. Je rappellerai en effet que, dès avant sa création nous avons critiqué la structure retenue pour la Fondation parce qu'elle ne garantissait pas une distance suffisante entre la recherche et les industriels. Face aux critiques que nous formulions, la Fondation a proposé la création d'une instance de dialogue, sans statut défini, donc sans pouvoir, sans format clairement dessiné, sans objectif autre que celui de mettre autour d'une table des représentants associatifs, des élus et les membres de la communauté scientifique.

Nous avons accepté de jouer le jeu même si les objectifs nous paraissaient bien fumeux et ce, pour trois raisons que je vais essayer de préciser :

- la première est que nous sommes convaincus de la nécessité de développer les recherches sur les effets sur la santé de l'exposition aux rayonnements de la téléphonie mobile ;
- la seconde est que nous sommes également convaincus de la nécessité d'instaurer de la transparence dans un dossier où a longtemps régné la plus grande opacité ;
- la troisième, directement liée aux deux précédentes, est que tout doit être fait pour améliorer le dialogue entre le monde des « sachant » et celui des citoyens ordinaires.

1. Sur le premier point, la nécessité de développer les recherches et, j'ajouterai ici les équipes de recherche, il convient de souligner que la téléphonie mobile constitue un risque émergent sur lequel aujourd'hui nous ne savons pas tout. Il est donc tout à fait nécessaire de poursuivre et même d'accroître les efforts de recherche. L'AFSSET vient de pointer deux champs de recherche à privilégier : la compréhension des mécanismes biologiques en œuvre et l'épidémiologie. Nous partageons ces choix. Rappelons d'ailleurs qu'il y a 2 ans déjà, nous avons, sur la question épidémiologique, demandé au conseil scientifique, une évaluation du protocole de l'étude menée en Autriche par une équipe de l'Université de Vienne à laquelle participait, notamment Michaël Kundi qui intervendra cet après-midi, afin de voir si il ne pouvait pas servir de base au lancement d'une enquête de grande ampleur. L'évaluation avait été extrêmement positive et l'épidémiologie avait été sur cette base introduite dans le 4ème appel à projets lancé par la Fondation. Hélas ! Celle-ci n'a reçu aucune réponse à son appel sur cet axe ce qui pose clairement la question de la construction d'un vivier scientifique dynamique dans ce domaine. Le problème dépasse d'ailleurs la seule discipline épidémiologique. Pour préparer ce colloque, la Fondation a lancé un appel à communication. Elle a reçu 31 réponses, ce qui est peu. Mais surtout sur ces 31 réponses : 6 provenaient d'un même laboratoire, 4 provenaient d'un autre laboratoire, 4 autres d'un 3ème et 3 d'un quatrième. Ces quatre laboratoi-

res qui représentaient plus de la moitié des réponses étant tous bien connus de nous pour avoir largement accaparé tant le champ de la recherche que celui de l'expertise, depuis des années. La table ronde qui se penchera demain sur la gouvernance de la recherche devra s'interroger sur les moyens d'inciter de jeunes chercheurs à se spécialiser sur ce champ. Cela passera, notamment, par l'instauration de la transparence.

2. J'en viens donc à mon second point : instaurer la transparence sur les procédures de financement, sur les procédures d'évaluation, sur les procédures de nomination des membres dans les différents groupes, comités, commissions... qui pilotent la recherche ou l'expertise. Comment attirer de nouvelles équipes et de jeunes chercheurs lorsque l'on sait que ou bien on doit accepter de passer sous les fourches caudines de la pensée unique – ici la thèse du déni de risque – ou bien prendre le risque d'être marginalisé, de voir son laboratoire démantelé, voire d'être sali individuellement. Et ici les exemples, hélas, ne manquent pas de chercheurs définitivement exclus du cénacle parce qu'ils avaient osé rendre compte de leurs résultats, résultats susceptibles de gêner. Mais l'effort de transparence doit dépasser le seul univers de la recherche. En tant que citoyens, nous avons des exigences vis à vis de la constitution de ces différents groupes, comités ou commissions qui pilotent la recherche, sélectionnent les projets ou encore assurent l'expertise : ils doivent être représentatifs des différentes positions en débat au sein de la communauté scientifique. Pour le moment on demeure loin du compte. De ce point de vue, je tiens à noter que, aujourd'hui, dans le cadre de ce colloque, est instaurée une ébauche de ce que pourrait être un vrai débat scientifique. Sur trois des principaux dossiers sont invités, en effet, et c'est une première, des scientifiques étrangers connus pour leur position en faveur de la reconnaissance du risque sanitaire.

3. J'en viens maintenant à mon 3e point : améliorer le dialogue entre le monde savant et le monde citoyen. Il ne s'agit, sans doute pas d'un exercice facile. Chaque groupe professionnel tend à dresser des barrières pour se défendre de l'intrusion des autres à travers la construction d'une langue qui lui est propre. C'est ce que les sociologues ont pu retenir sous le terme d'« égotisme professionnel ». Ceci est bien sûr vrai également du monde des scientifiques ou même, mieux, de chaque discipline scientifique. Comment rendre compréhensible alors pour l'autre qui, lui, ne possède pas les codes ? Et d'ailleurs mérite-t-il, l'autre, que cet effort soit fait ? Les membres du conseil scientifique qui ont accepté de participer à l'instance de dialogue ont répondu clairement oui à cette interrogation. Le dialogue ne s'est pas institué sans mal. Les échanges ont souvent été rugueux. Mais nous avons appris, les uns et les autres à construire des relations basées sur un respect réciproque. Il faut noter que cette construction demande du temps et je terminerai là-dessus : aujourd'hui l'existence de la Fondation, dans sa structure actuelle est menacée – et nous ne la défendrons pas telle quelle. En revanche nous ne voulons pas que le travail amorcé pour construire les conditions d'un dialogue puisse se trouver, du même coup, balayé.

Nous sommes donc attachés à l'existence d'une structure pérenne, indépendante des opérateurs, assurée d'un financement autonome, structure au sein de laquelle seraient satisfaites les exigences de transparence et de dialogue. A l'heure où l'agence d'expertise reconnaît l'hypothèse d'un risque, prône le développement des recherches et parallèlement la réduction

des valeurs d'exposition du public cette exigence est plus forte que jamais.

Je vous remercie de votre écoute et je vous souhaite à tous bon travail.

A propos des expérimentations

Plutôt que de décider de mettre en place une politique de précaution en assurant la mise en œuvre d'une des propositions qui ressortait du Grenelle et qui émanait des deux agences d'expertise que sont l'Ineris et l'AFSSET : l'application à la téléphonie mobile du principe ALARA, le Gouvernement a opté pour une procédure à rallonge, visant à gagner du temps, celle de l'expérimentation des effets d'une baisse des expositions. Le calendrier fixé s'étale déjà jusqu'en avril 2010 et risque donc de dépasser le calendrier du vote de la loi-Grenelle 2, permettant ainsi au Gouvernement de n'y inscrire aucune mesure nouvelle concernant les antennes-relais.

Cette procédure a deux inconvénients, celle du délai de réalisation et du flou de l'objectif visé puisque, en effet, la démarche proposée ne correspond pas à une expérimentation à 0,6 V/m, la valeur-cible n'est pas fixée et l'unité-étalon de la faisabilité étant exclusivement technique. Elle présente parallèlement un avantage, elle permet aux municipalités de s'exprimer et de dire qu'il faut que « cela change ».

C'est pourquoi, dès l'annonce de cette expérimentation, nous avons invité les mairies à se porter candidates mais également, afin que cette candidature ne soit pas un simple affichage et afin de pousser le gouvernement à aller plus vite, nous les avons incitées à accompagner cette candidature d'une décision de moratoire sur toute nouvelle installation jusqu'à la fin de la phase d'expérimentation. Peu de communes nous ont suivis dans cette démarche : il est plus facile de se déclarer ville-candidate que de prendre le risque d'un affrontement avec les opérateurs. A notre connaissance seules Saint-Denis et Stains ont voté le principe de ce moratoire, Tourcoing et Château-Thierry ayant adopté une procédure voisine, celle d'un moratoire d'un an.

Nous vous invitons toutes et tous à œuvrer auprès de vos élus afin de les inciter à se porter candidats et à décider d'un moratoire sur toutes les nouvelles installations.

